

GRAND REGIONAL DE TOURISME EQUESTRE 2018

Département de la Sarthe
Week-end du 6 et 7 octobre 2018



BULLETIN D'INSCRIPTION

un bulletin d'inscription par participant

CAVALIER / ACCOMPAGNATEUR

(Cocher la case correspondante)

Si licence 2018 ou 2019 préciser le numéro / _____ / /

NOM _____

fixe : -----

Prénom _____

Né (e) le : _____

mobile : -----

Adresse _____

Courriel :@.....

Signature obligatoire

Si vous souhaitez prendre votre licence , veuillez nous contacter au : 06 73 11 13 85

Par ma signature

→ Je déclare avoir pris connaissance du règlement général et en accepte les conditions.

→ Je déclare avoir souscrit une assurance RC pour moi-même et pour mon cheval .

→ J'autorise la publication de photos prises lors du Grand Régional 2018 et sur lesquelles je serais présent.

→ Je dégage le CDTE 72 et le CRTE des Pays de la Loire de toute responsabilité en cas d'accident, de vol

→ Je m'engage à me comporter avec courtoisie, à respecter les horaires et le travail des bénévoles grâce à qui cet événement a pu voir le jour.

MINEUR

Préciser ici l'identité de l'adulte ayant autorité et participant au Grand Régional

Nom :

Prénom :

FORFAIT : - 2 jours du Samedi 6 octobre matin au Dimanche 7 octobre après-midi **80 €**

- accompagnant ne participant pas à la randonnée mais qui souhaite venir uniquement à la soirée festive du samedi soir **25 €**

Arrivée prévue : vendredi soir préciser l'heure

Samedi matin

IMPORTANT : JOINDRE UNE PHOTOCOPIE DU LIVRET DE VOTRE CHEVAL (PAGES IDENTIFICATION, NUMERO DE SIRE ET VACCINATION A JOUR).

Attention le livret peut vous être demandé sur place le jour de la randonnée

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du bulletin dûment complété, signé et du règlement (chèque encaissé à l'inscription) à l'ordre du CDTE 72

Documents à renvoyer chez : **Auréli GYPTEAU**
216 Chemin Les Ragotteries
72110 COURCEMONT

GRAND REGIONAL DE TOURISME EQUESTRE 2018

Le Grand Régional de Tourisme Équestre 2018 EST UNE MANIFESTATION ORGANISEE PAR LE CDTE 72 et LE CRTE Pays de la Loire. www.crte-paysdelaloire.com

Les 6 et 7 octobre 2018 cinquième et dernière étape du GRTE en Sarthe

L'accueil se fera à partir de 8h30 sur le site de « A La table du Puisard » 72290 Mézières sur Ponthouin 48°11'19"N 0°16'47"E

Un café d'accueil sera servi, vous pourrez retirer vos Cartes (les lieux de piques niques, les traversées de routes, les N° d'urgences...y seront indiqués) et installer vos bivouacs.

Possibilité d'arriver dès le vendredi soir pour monter votre bivouac (en totale autonomie), contacter le CDTE 72 au 06 14 71 06 64.

Si vous souhaitez plus de confort, vous pouvez louer (non compris dans le forfait) un chalet, contactez directement « A la Table du Puisard » au 02 43 33 89 86.

~ INSCRIPTIONS ~

Les dossiers d'inscriptions complets :

1 bulletin par participant, dûment rempli et signé (après lecture du règlement)

Le chèque correspondant

La copie du Livret de votre cheval (pages identification, et vaccinations)

N° Licence « FFE » ou à défaut copie RC cavalier

Copie RC propriétaire ou RCPE

CDTE 72 06 14 71 06 64 mail : aurelhorse@gmail.com

CRTE Pays de Loire 06 45 60 48 55 mail : crte.pdl@orange.fr

- RÉGLEMENT GÉNÉRAL -

Le Grand régional est une opération d'animation, de promotion et d'incitation au voyage à cheval. Il a pour but de manifester l'attachement des cavaliers au Tourisme équestre, de faire connaître la richesse des Pays de la Loire (nature, patrimoine) et de provoquer des rencontres entre participants venant de tous les départements des Pays de la Loire. Le GRTE est ouvert à tous dans les conditions ci-après :

1 -CONTRÔLES D'ARRIVÉE : après régularisation des formalités administratives, les participants recevront leur dossier et l'affectation de leur emplacement dans le cantonnement

2- HÉBERGEMENT:

Hébergement en camping (prévoir son matériel) sur le site du restaurant « A la table du Puisard » avec douches et sanitaires compris dans le prix.

Possibilité de louer un chalet sur le site.

3- CANTONNEMENT DES CHEVAUX ET DES PONEYS :

Les chevaux et/ou poneys seront cantonnés sur des terrains en paddock, sur des emplacements de 25m² /cheval (environ). Ils sont attribués selon l'ordre d'arrivée sur le site et selon les affinités si cela est possible.

Il appartiendra à chaque cavalier de disposer de son propre matériel de clôture et de monter son paddock (il en a l'entière responsabilité). Chaque paddock devra être électrifié.

Les chevaux et/ou poneys demeureront sous la garde et la responsabilité de leurs cavaliers et meneurs qui assureront l'entretien du cantonnement et la surveillance de leur matériel. Pour des raisons de sécurité la circulation des véhicules au lieu de cantonnement sera interdite à partir de 21 h 00.

11 appartiendra également à chacun de pousser chaque jour les crottins de sa monture vers le talus le plus proche, ou dans la remorque prévue à cet effet si il y en a une sur le site.

4- APPROVISIONNEMENT DES CHEVAUX : une dotation en foin de prairie est prévue pour chaque monture. Eau : un point d'eau sera mis à disposition, permettant de se fournir en eau (prévoir son seau personnel, condition de prévention sanitaire).

5- MESURES SANITAIRES :

- Être identifié individuellement (copie livret, N° SIRE, puçé).
- Vaccin grippe équine à jour (vaccination anti-tétanique et Rhinopneumonie conseillés)

6- ASSURANCES : tous les cavaliers devront être assurés en responsabilité civile. Les chevaux seront assurés par une « RCPE » ou assurance « RC » équivalente. (Joindre les documents).

7- SÉCURITÉ - COMPORTEMENT : à tout moment si les nécessités de sécurité l'imposent, les organisateurs pourront interdire tout ou partie des activités et manifestations à une équipe ou à des cavaliers dont le comportement ou les compétences pourraient créer un danger.

8- REGLES : Le Grand Régional n'est pas une compétition !
Les participants se doivent de respecter le code de la route, les autres usagers et les passages en propriétés privées. Respecter également la nature, ne jetez aucun papier, mégots de cigarettes ou autre, sur les chemins et routes empruntées !
Le port du casque est fortement conseillé (♦ de 18 ans) et obligatoire pour les mineurs.

9- LES CHIENS : pour la sécurité de tous et parce que nous traversons des propriétés privées où ils ne sont pas souhaités, les chiens ne sont pas autorisés sur les parcours.

10- ANNULATION : en cas d'annulation de la manifestation, les droits d'engagement seraient remboursés. Il ne pourra être prétendu à des dommages. En cas d'annulation pour raisons personnelles avant le 4/10/2018, 90 % du montant perçu sera remboursé ; au-delà de cette date pas de remboursement possible, les réservations de repas étant faites et les fonds avancés, le CDTE ne pourra tenir compte d'éventuel certificat médical.

11-MINEURS :

Les mineurs souhaitant participer à ce rassemblement devront être accompagnés par un adulte ayant autorité (À préciser sur le bulletin d'inscription).

12- Le fait de participer au Grand Régional de Tourisme Équestre implique l'acceptation du présent règlement, du règlement sanitaire et l'exploitation photographique de clichés pris à l'occasion de l'événement.